



Le Haillan

Conseil municipal

28 mars 2018

RAPPORT DE PRÉSENTATION

07/18 Démission d'un adjoint au maire - Décision - Election d'un nouvel adjoint

Rapporteur : Mme le Maire

PROPOSITION :

- **Prendre acte** de la démission de Monsieur **Jean-Alain BOUYSSOU**, 5^{ème} Adjoint au Maire
- **Considérer**, que le tableau des Adjointes au Maire est ainsi modifié

1^{er} Adjoint : Éric Fabre

2^{ème} Adjoint : Carole Guère

3^{ème} Adjoint : Jean-Claude Conte

4^{ème} Adjoint : Nicole Savignac

5^{ème} Adjoint : Philippe Rouzé

6^{ème} Adjoint : Monique Dardaud

7^{ème} Adjoint : Jean-Michel Bousquet

8^{ème} Adjoint : Daniel Duclos



08/18 Instauration et composition des commissions municipales

Rapporteur : Mme le Maire

Considérant la démission du Conseil Municipal de **Monsieur Jean-Alain Bouyssou**, 5^e Adjoint au Maire

PROPOSITION : - **Modifier** la composition des trois commissions tel que suit :

1 - Commission du cadre de vie :

1^{er} Vice-Président : Jean-Claude Conte / 2^{ème} Vice-Président : Monique Dardaud

Membres : R. Sarlandie, A. Gourvenec, L. Guitton, **M. Reulet**, P. Chainé, W. Dautry

2 - Commission services à la population :

1^{er} Vice-Président : Eric Fabre / 2^{ème} Vice-Président : Carole Guère

Membres : **Ph. Rouzé**, N. Savignac, N. Ghillain, H. Prokofieff, C. Vinclair, T. Brunel, E. Vasquez, J. Fourcaud, G. Gadioux, S. Meertens

3 - Commission moyens et ressources :

1^{er} Vice-Président : Jean-Michel Bousquet / 2^{ème} Vice-Président : Daniel Duclos

Membres : **P. Merian**, N. François, U. Sen, L. Dupuy Barthère, A. Saint-Genéz, C. Ajello

09/18 Désignation des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS

Rapporteur : Mme le Maire

PROPOSITION :

- **Procéder** à l'élection, au scrutin proportionnel de listes au plus fort reste, des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS.

Sont donc élus pour **siéger au Conseil d'Administration du CCAS**:

- **M. Philippe Rouzé**
- M. Nicolas Ghillain
- M. Patrick Merian
- **Mme Carole Guère**
- **Mme Ulviye Sen**
- Mme Sophie Meertens



10/18 Désignation des représentants municipaux auprès de divers organismes et associations

Rapporteur : Mme le Maire

Considérant la démission de son poste d'Adjoint au Maire et membre du Conseil Municipal de **Monsieur Jean-Alain Bouyssou**.

Attendu qu'il a été procédé à son remplacement par **Monsieur Philippe Rouzé**, conformément à la réglementation, en tant que 5^{ème} Adjoint au Maire,

PROPOSITION :

- **Désigner** les délégués et représentants du Conseil Municipal amenés à siéger au sein des **instances délibératives associatives, syndicales et intercommunales**.



11/18 Fixation des indemnités des élus - Décision

Rapporteur : Mme le Maire

Les dispositions relatives aux élus locaux fixent le **montant des indemnités** versées au Maire, aux adjoints ainsi qu'aux conseillers municipaux délégués.

PROPOSITION :

- **Fixer** à compter du 1^{er} avril 2018, pour Madame le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjoints, et pour Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux délégués, **les taux applicables aux indemnités des élus.**



12/08 Subvention exceptionnelle Association Comité de soutien FAI de Blanquefort - Ford - Décision

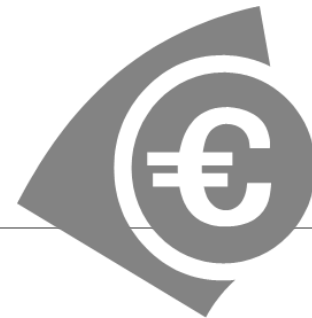
Rapporteur : Mme le Maire

L'activité industrielle du site **Ford Aquitaine Industrie** de Blanquefort est menacée.

La société Ford a annoncé le 27 février 2018 cesser d'investir sur le site industriel de Blanquefort, entraînant cette structure vers la fermeture et **menaçant directement plus de 900 emplois.**

PROPOSITION :

- **Attribuer** une subvention exceptionnelle de **500€** à l'association Comité de Soutien du site FAI de Blanquefort.



13/18 Opération « Passage de Bel Air » - Convention entre L'Etat et la Ville du Haillan

Rapporteur : Mme le Maire

A travers le projet de construction de deux maisons ossature bois, la ville entend **répondre à un besoin de logement d'urgence** sur son territoire et prendre sa part des situations d'urgence du territoire de la Métropole.

Il est prévu **un logement de type 4** destiné à accueillir en « cohabitation » des personnes isolées ou des couples sans enfant et **un second de type 5** destiné à accueillir une famille.

Les résidents bénéficieront d'un **accompagnement social** qui fera l'objet d'une **convention avec Emmaüs**.

PROPOSITION :

- **Autoriser** Madame le Maire, ou son représentant, à signer la convention avec l'Etat et tout document afférent à cette convention.

14/18 Reconstruction d'un club house associatif - Demande de subventions

Rapporteur : Éric Fabre

Suite à l'**incendie du club house de la section ASH football** en 2017, la ville du Haillan souhaite construire un **nouveau bâtiment associatif**.

D'une dimension de 166 m², l'estimation prévisionnelle des travaux est de **225 000€ TTC**, soit 187 500€ HT

PROPOSITION :

- **Solliciter** un soutien financier auprès de la **Fédération Française de Football** dans le cadre du **Fonds d'Aide au Football Amateur** mais également auprès du Conseil Départemental de la Gironde et de tout autre organisme, collectivités territoriales, et établissements qui pourraient apporter un **soutien à ce projet**.



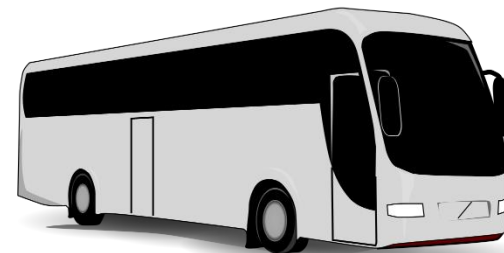
15/18 Subvention exceptionnelle versée a l'association des Arts Plastiques du Haillan

Rapporteur : Éric Fabre

A l'occasion de l'organisation de la **sortie annuelle de l'association des Arts Plastiques du Haillan** le samedi 7 février 2018 au « fonds muséal Labegorre » à SEIGNOSSE (40), une demande de subvention exceptionnelle a été déposée auprès de Madame le Maire.

PROPOSITION :

- **Octroyer** une subvention exceptionnelle de **375 €** à l'association des Arts Plastiques du Haillan qui correspond à 50 % du coût total de leur **facture transporteur**.



16/18 Animasia Le Haillan 2018 - Subvention Keolis Bordeaux Métropole

Rapporteur : Éric Fabre

En partenariat avec Lenno et l'association Mandora, la Ville du Haillan organise la 6^{ème} édition « d'Animasia Le Haillan », **le samedi 28 avril 2018**.

Cette manifestation sur le thème de l'Asie a réuni près de **10 000 personnes** en 2017.

KEOLIS Bordeaux Métropole a souhaité être partenaire d'Animasia Le Haillan, par le biais d'une subvention de **3 000€** et **la mise en place d'une navette dédiée reliant Bordeaux au Haillan**, le jour de la manifestation.

PROPOSITION :

- **Autoriser** Madame le Maire à signer tout document nécessaire pour l'obtention, l'attribution et le versement de la subvention.



17/18 Festival « Le Haillan Chante 2018 » - Tarifs - Décision

Rapporteur : Éric Fabre

PROPOSITION : - Adopter ces tarifs d'entrée aux spectacles du Festival Le « Haillan Chanté » pour l'année 2018

Tarif A /	Plein :	25 euros
	Réduits :	20 euros
Tarif B /	Plein :	18 euros
	Réduits	15 euros
Tarif C /	Plein :	12 euros
	Réduits	8 euros
Tarif D /	Plein :	8 euros
	Réduits :	5 euros
Tarif J /	Plein :	35 euros
	Réduit :	30 euros

Le tarif réduit concerne les chômeurs, étudiants, bénéficiaires du RSA, enfants de moins de 12 ans, personnes titulaires de la carte d'invalidité à 80%, les groupes de plus de 10 personnes, personnes retraitées de plus de 65 ans, titulaires du Pass Sénior de la Ville du Haillan, et les adhérents de l'association Bordeaux Chanson.

18/18 Convention de partenariat entre la ville et l'association Les Restaurants du Cœur

Rapporteur : Éric Fabre

L'Entrepôt se propose **d'offrir des invitations aux bénéficiaires des Restos du Cœurs** - antenne d'Eysines - à des spectacles et proposera à l'association des **projets de médiation et de rencontres dans le cadre d'une réinsertion sociale.**

PROPOSITION :

- **Mettre en place** un partenariat avec l'association Les Restaurants du Coeur qui définit notamment le **nombre de places par spectacle mis à disposition de l'association**

19/18 Vente de jeux sortis d'inventaire à la ludothèque

Rapporteur : Éric Fabre

PROPOSITION :

- **Autoriser la vente de jeux et jouets** sortis du fonds de la Ludothèque
- **Fixer** la date de la vente au **samedi 16 juin 2018**, aux heures d'ouverture de la ludothèque
- **Fixer les tarifs** des jeux et jouets de **1 à 5€** en fonction de leur valeur d'achat comme suit :
 - 1€** pour les jeux et jouets dont la valeur à neuf est comprise entre 0 et 20€
 - 2€** pour les jeux et jouets dont la valeur à neuf est comprise entre 21 et 40€
 - 5€** pour les jeux et jouets dont la valeur à neuf est supérieure à 40€.



20/18 Signature d'une convention entre la ville du Haillan et l'Université Bordeaux II pour l'action « Eveil culturel et petite enfance »

Rapporteur : Carole Guère

« **Le réseau girondin petite enfance, familles, cultures et lien social** » situé au sein de l'Université Bordeaux Segalen coordonne **une dynamique multi partenariale** permettant aux **communes adhérentes** de bénéficier d'actions de formation, d'animations culturelles et de l'exposition culturelle ludique itinérante.

La participation financière des communes est établie selon le nombre d'enfants de moins de 6 ans.



Pour la ville du Haillan, la participation financière s'élève à **1 098€**.

PROPOSITION :

- **Renouveler** la convention annuelle pour l'action « Eveil culturel et petite enfance »

21/18 Partenariat entre l'école de musique et la crèche «Les Copains d'abord » - Convention

Rapporteur : Carole Guère

La crèche collective « les copains d'abord » et l'association « école de musique » souhaitent mettre en place **un partenariat sur l'année 2018** dans le but de **faire découvrir aux très jeunes enfants certains instruments et bénéficier d'un éveil musical.**

PROPOSITION :

- **Intervention** d'une musicienne sur 4 ateliers d'éveil musical pour le tout-petit à la crèche. **Tarif = 150€** (37€ brut de l'heure) sur le budget de fonctionnement de la structure.
- **Visite** de l'école de musique en présence du directeur. Plusieurs dates seront fixées ensemble. Les enfants iront par petits groupes accompagnés d'adultes de la crèche. **Tarif = 0€**
- **Concert** de fin d'année effectué par les élèves de l'école de musique où les enfants de la crèche pourraient éventuellement accompagner avec de petites percussions ou avec des instruments fabriqués à la crèche.



PROPOSITION :

- **Transférer** de manière temporaire la maîtrise d'ouvrage de la Ville pour les **réseaux de télécommunication** au SDEEG qui nous remettra ceux-ci à la réception des travaux.

Cette délégation de Maîtrise d'Ouvrage présente les principaux avantages suivants :

- **un seul maître d'ouvrage**, ce qui facilite la gestion du chantier
- **pas de marchés à lancer** par la Commune, le SDEEG s'appuie sur son marché de travaux
- La ville **règle en une seule fois le montant**
- La ville **peut valoriser le FCTVA**



PROPOSITION :

- **Transférer** de manière temporaire la maîtrise d'ouvrage de la Ville pour **l'éclairage public** au SDEEG qui nous remettra celle-ci à la réception des travaux.

Cette délégation de Maîtrise d'Ouvrage présente les principaux avantages suivants :

- **un seul maître d'ouvrage**, ce qui facilite la gestion du chantier
- **pas de marchés à lancer** par la Commune, le SDEEG s'appuie sur son marché de travaux
- La ville **règle en une seule fois le montant**
- La ville **peut valoriser le FCTVA**



24/18 Enfouissement réseaux électriques, téléphoniques et d'éclairage publique rue Joliot Curie (entre rue Victor Hugo et limite de commune avec Eysines) – demande de participations financières auprès du S.D.E.E.G.

Rapporteur : Jean-Claude Conte

Bordeaux Métropole va aménager en 2018 les espaces publics de la rue **Joliot Curie** afin de résoudre la discontinuité cyclable existante entre la **rue Victor Hugo et la limite de commune avec Eysines** et d'améliorer la sécurité sur cet axe.

La Ville souhaite accompagner ces travaux par **l'adaptation de l'éclairage public** sur ce tronçon ainsi que la **mise en souterrain des réseaux d'Electricité Basse Tension** (compétence Bordeaux Métropole financée via le FIC), Téléphoniques et d'Eclairage Public.

PROPOSITION :

- **Solliciter** auprès du S.D.E.E.G. les participations financières suivantes :

Contribution 20% au titre de l'Eclairage Public du montant HT (Subvention)	12 000,00 € H.T.
--	------------------



25/18 Vente du bus municipal

Rapporteur : Jean-Claude Conte

En raison du départ à la retraite du chauffeur principal en novembre 2017, l'équipe municipale a décidé de **ne pas poursuivre en Régie le service de Transport** et de basculer sur une prestation de service extérieur.

La ville n'a pas de raison de conserver le bus municipal car son entretien pour le maintien en état serait très coûteux pour une utilisation nulle.

PROPOSITION :

- **Vendre le bus municipal** à la société Médoc Evasion pour un montant de **10 200 € TTC** et réaliser toutes démarches administratives afférentes, notamment auprès de la Préfecture.



26/18 Convention cadre « trottoirs vivants » avec Bordeaux Métropole - végétalisation des trottoirs et gestion des trottoirs végétalisés

Rapporteur : Jean-Claude Conte

Objet de la convention :

- Définir les modalités autorisant la plantation directement en **pleine terre ou la réalisation de mini fosses de plantation**
- Définir le principe d'intervention de Bordeaux Métropole pour **l'aménagement des trottoirs** (pleine terre ou les mini fosses de plantation)
- **Arrêter les obligations de Bordeaux Métropole et de la commune**

PROPOSITION :

- **Approuver** les termes de la convention-cadre entre Bordeaux Métropole et la commune, relative à la « **création de mini fosses de plantation ou de plantations en pleine terre sur les trottoirs** »

27/18 Dénomination de la voie du lotissement d'activités « Les Girondins »

Rapporteur : Monique Dardaud

Suite à la délivrance du permis d'aménager en vue de la création du lotissement d'activités « Les Girondins », il convient de **dénommer la voie nouvelle** créée dans le cadre de cette opération.

PROPOSITION :

- **Dénommer** la voie nouvelle du lotissement « les Girondins » : rue **Stéphanie Kwolek**, voie en impasse, tenant avenue Marcel Dassault à Mérignac (RD213).



En application de la Loi sur la **Nouvelle Organisation Territoriale de la République** (NOTRe), la gestion de la route départementale N°1215, pour le tronçon traversant la commune du Haillan a été transférée à **Bordeaux Métropole**.

PROPOSITION :

- **Dénommer** le tronçon de l'ancienne route départementale N°1215 sur la commune du Haillan, compris entre les communes d'Eysines et du Taillan Médoc : « **Route de Lacanau** »



29/18 Bordeaux Métropole : amélioration de la desserte en transport commun de la zone aéroportuaire de Mérignac

Rapporteur : Monique Dardaud

Le projet **d'amélioration de la desserte en transports en commun de la zone d'activité aéroportuaire** depuis Bordeaux Centre et vers le réseau ferroviaire fait l'objet d'une concertation menée par Bordeaux Métropole.

Une très large part des avis exprime le souhait **de doter urgemment la zone d'activité de l'aéroport d'un réseau de transport en commun performant** par sa qualité de service.

PROPOSITION :

- **Emettre un avis favorable** au projet d'amélioration de la **desserte en transport en commun de la zone aéroportuaire.**



- **Demander** que la fréquence et le nombre de tramways sur la ligne A desservant le Haillan-Rostand soient maintenus et **non impactés** par cette évolution.

30/18 Acquisition par la commune de la parcelle AR50 à Bordeaux Métropole pour l'implantation de logements d'urgence sociale

Rapporteur : Monique Dardaud

Le 15 février 2017, le Conseil municipal a approuvé l'acquisition, par la Ville, de la **parcelle AR 50**, sise allée de Bel Air, appartenant à Bordeaux Métropole au montant de **60 000€**.

PROPOSITION :

- **Approuver** l'acquisition de la parcelle AR 50, appartenant à Bordeaux Métropole, pour le prix de 60 000€ à **majorer d'une TVA au taux de 5.5%**.



31/18 Approbation du périmètre de la zone d'aménagement différé multi-sites sur l'OIM

Rapporteur : Monique Dardaud

Bordeaux Métropole a créée l'OIM Bordeaux Aéroport en vue de **conforter l'attractivité et le développement de l'activité et de l'emploi** dans l'un des principaux pôles économiques de la métropole bordelaise.

Bordeaux Métropole propose la création d'une **ZAD multi-sites** permettant de prendre en compte le niveau d'équipement et d'aménagement déjà existants sur le territoire de l'OIM.

La Ville du Haillan est concernée par deux sites : le **secteur Aéroparc Nord-Ouest (274 hectares)** et le **secteur Boucheries (108 hectares)**.

PROPOSITION :

- **Emettre** un avis favorable sur la création d'un périmètre de **zone d'aménagement différé multi-sites**, pour une durée **de six ans**, pouvant être renouvelée une fois.

OIM Bordeaux Aéroport - Stratégie foncière Proposition de ZAD multisite

- Proposition ZAD multisite OIM - 772 ha
- Foncier communal
- Foncier BM



32/18 Changement de numérotation des concessions perpétuelles

Rapporteur : Jean-Michel Bousquet

PROPOSITION :

- **Changer** la numérotation sur les titres en possession des titulaires de **concessions perpétuelles du cimetière 1 de la commune** désignées ci-dessous :

- Concessions perpétuelles n°1 à 80
- Concession perpétuelle n°80b
- Concession perpétuelle n°81
- Concession perpétuelle n°81b
- Concessions perpétuelles n°82 à 85
- Concessions perpétuelles n°87 à 91
- Concession perpétuelle n°91b
- Concessions perpétuelles n°92 à 112
- Concession perpétuelle n°112b
- Concessions perpétuelles n°113 à 130
- Concession perpétuelle n°(131-133)



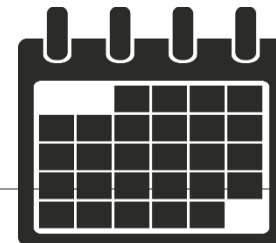
33/18 Modification délibération n°245/2017 - changement d'appellation de sépultures en terrain commun en concessions temporaires

Rapporteur : Jean-Michel Bousquet

Compte-tenu de la nécessité de n'effectuer ce **changement d'appellation de sépultures en terrain commun en concessions temporaires**, qu'à compter de **septembre 2018** et pour permettre au service cimetière de prévenir les familles éventuellement concernées et à celles-ci de se manifester,

PROPOSITION :

- **Modifier** la date d'entrée en vigueur des dispositions prévues dans la délibération n° 245/2017 en date du **29 Novembre 2017**, approuvant le changement d'appellation de sépultures en terrain commun en concessions temporaires.
- **Décider** de ne changer l'appellation de sépultures en terrain commun en concessions temporaires **qu'à compter du 1er septembre 2018**.



34/18 Fixation des taux des trois taxes directes locales pour l'exercice 2018 - Décision

Rapporteur : Jean-Michel Bousquet

Il convient de voter le taux des trois taxes locales relevant de la compétence de la commune, soit la **taxe d'habitation**, la **taxe sur le foncier bâti** et la **taxe sur le foncier non bâti**

Considérant les objectifs et les projets municipaux développés à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires 2018 inscrits dans le budget primitif 2018, et la **volonté de ne pas augmenter les taux d'imposition** par rapport à 2017:

PROPOSITION :

- **Fixer** les taux d'imposition des trois taxes directes locales pour 2018, comme suit :

Taxe d'habitation	19,97 %
Taxe sur le foncier bâti	30,96 %
Taxe sur le foncier non bâti	62,35 %



35/18 Protocole transactionnel avec la société Coala - Approbation

Rapporteur : Jean-Michel Bousquet

En 2017, la ville a réalisé un marché pour l'achat de jeux pour les écoles maternelles avec une réception des travaux fixée au **11 août 2017**. La société retenue, Hags-Coala, a réalisé les travaux mais **en ne respectant pas les délais initialement prévus**.

La réception effective ayant été prononcée le 23 novembre 2017, soit 70 jours plus tard, le montant des pénalités s'élève à **14 000€** pour un marché de **20 469,67 € TTC**. **Ces pénalités sont disproportionnées** par rapport au montant total du marché. Leur application stricte conduit la ville vers un contentieux.

PROPOSITION :

- **Valider** le protocole transactionnel prévoyant l'application de **7 000 €** d'indemnités à verser par la société Hags-Coala à la commune en lieu et place de **14 000€** de pénalités de retard et, en contrepartie, **l'abandon de tout contentieux par ladite société**



36/18 FDAEC 2018 - Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes

Rapporteur : Jean-Michel Bousquet

L'assemblée plénière du Conseil Départemental a décidé de **maintenir pour 2018 son soutien à l'ensemble des communes de Gironde** au titre du **Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes**.

La Ville est dotée d'un crédit dont le montant est calculé suivant les clés de répartitions suivantes : **Population 25%, superficie 25% et potentiel fiscal 50 %**.

Ce fonds participe au développement équilibré de l'ensemble du territoire girondin tout en maintenant et améliorant la **qualité des équipements communaux**.

PROPOSITION :

- **Affecter** cette dotation aux travaux de modernisation des équipements associatifs à **l'Espace La Sablière**



37/18 Mise a disposition d'un agent municipal au sein de l'établissement public administratif « La Source » au Haillan

Rapporteur : Daniel Duclos

Par délibération en date du 29 mars 2017, le conseil municipal a autorisé la **mise à disposition d'un agent municipal auprès de l'Etablissement Public Administratif (EPA) Centre Social « La Source »** au 15 avril 2017, afin de faciliter le fonctionnement et l'évolution de cette structure.

Cette mise à disposition doit permettre à l'EPA de **continuer et développer son action** sur le territoire communal en faveur de toutes les familles haillanaises.

PROPOSITION :

- **Autoriser** la mise à disposition auprès de l'EPA, à compter du 15 avril 2018, d'un **adjoint d'animation principal 2eme** classe de la collectivité, à raison de 36h hebdomadaires pour 1 an.

38/18 Délibération autorisant le Maire à passer une convention de mise a disposition d'un agent territorial

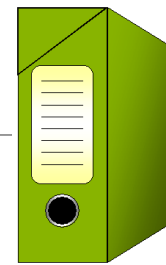
Rapporteur : Daniel Duclos

Le conseil d'administration de La Source a autorisé la mise à disposition d'un de ses agents auprès de la municipalité du Haillan pour **exercer les fonctions d'accueillant(e) au sein du Lieu Accueil Parents Enfants (LAEP)** qui s'intègre dans le projet du service Petite Enfance de la ville du Haillan.

Cet agent, psychologue, interviendra à temps non complet au sein du LAEP (456 heures par an) et assurera les **fonctions d'accueillante** sous la responsabilité de la responsable de la structure.

PROPOSITION :

- **Autoriser**, à compter du 30 avril 2018 et pour 1 an, la mise à disposition d'un agent de l'EPA La Source.



39/18 Modification et actualisation du tableau des effectifs

Rapporteur : Daniel Duclos

L'évolution des missions et des compétences nécessaires à leur réalisation, l'augmentation de la population ainsi que la mobilité des personnels, nécessitent de **modifier et actualiser le tableau des effectifs**.

PROPOSITION :

- **Décider** la création des postes suivants au 1er avril 2018
 - **Adjoint technique à temps complet : 1 poste**
 - **Rédacteur à temps complet : 1 poste**



40/18 Revalorisation de la prime annuelle attribuée aux agents titulaires, stagiaires et contractuels de droit public de la ville du Haillan

Rapporteur : Daniel Duclos

PROPOSITION :

- **Fixer** le montant de la prime annuelle attribuée au personnel municipal pour l'année 2018 à **1 410€ bruts**
- **Préciser** qu'elle sera versée semestriellement à raison de 50 % en juin et 50 % en novembre de chaque année civile.
- **Préciser** que pour une raison exceptionnelle il est possible que la prime prévue pour le versement à venir soit versée par **anticipation**.
- **Préciser** que la prime sera versée à l'ensemble des personnels **titulaires, stagiaires et non titulaires contractuels** de droit public
- **Préciser** que la prime sera versée sur la même base mais au prorata du temps de service : au **personnel rémunéré à l'heure** assurant un service régulier / aux **vacataires des Accueils de Loisirs** qui auront effectué un minimum de 45 vacations sur l'année considérée, soit 405 heures
- **Fixer** le montant de la prime pour les **assistantes maternelles** à **705€ bruts** pour l'année 2018.



41/18 Mise à disposition de l'exposition sur l'arbre « Les Remarquables »

Rapporteur : Patrick Merian

Dans le cadre de sa politique d'Education à l'Environnement et de Nature en Ville, la commune souhaite sensibiliser un large public à la question de la **place de l'arbre en ville**.

Aussi, la ville est désireuse **d'accueillir l'exposition « Les Remarquables »** créée par Bordeaux Métropole dans le cadre du projet « Forêt Métropolitaine ».

Cette exposition présente **22 photos d'arbres remarquables de la Métropole** - dont le grand Chêne de la prairie de Meycat.

Elle est mise gracieusement à disposition de la ville et sera proposée au public dans l'enceinte du Parc du Ruisseau du **4 avril au 25 avril 2018**.

PROPOSITION :

- **Approuver** l'accueil de cette exposition sur le territoire de la commune



42/18 Convention pour le ramassage des animaux sur la voie publique - Décision - Autorisation

Rapporteur : Laurent Dupuy-Barthère

La ville du Haillan doit passer convention avec la SACPA pour assurer le **ramassage des animaux sur la voie publique**.

PROPOSITION :

- **Autoriser** Madame le Maire à signer la nouvelle convention et tous les documents qui s'y rattachent avec la société S.A.C.P.A. située 13 rue A. Bergès – P.A. de la Jacquotte – 33270 FLOIRAC, pour l'enlèvement des animaux errants, blessés ou morts sur la voie publique dans les conditions de la nouvelle convention ci-annexée, pour un **coût minimal annuel de 0.30 € par habitant, et pour une durée de 3 ans** .

43/18 Convention pour le ramassage des animaux sur la voie publique - Décision - Autorisation

Rapporteur : Laurent Dupuy-Barthère

La SPA de Mérignac propose à la commune du Haillan la signature d'une nouvelle **convention** prenant effet le 1 janvier 2018, pour une **période de 3 ans renouvelable deux fois** par expresse reconduction, avec une **participation financière passant de 0,20 € à 0,34 € par habitants**, sur la base du dernier recensement de la population.

PROPOSITION :

- **Autoriser** Madame le Maire à signer la nouvelle convention et tous les documents qui s'y rattachent avec **la SPA de Mérignac** afin de pouvoir y faire déposer et prendre en charge tous **les animaux en divagation** capturés sur la commune du Haillan par la société SCAPA.